

VILLE D'ARBOIS
DEPARTEMENT DU JURA

DEL 24.03.04-05

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 MARS 2024

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<u>PRESENTS</u> : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints,
Nb de conseillers en exercice : 23	Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée,
Nb de conseillers présents participants au vote : 19	M. TAUBATY, Mmes BAILLY, LAMY, CHATEAU, PINGAT, JACQUET, MM. MARTI, BRUNIAUX, Mme PORTERET, M. JABER, Mme HALLE, conseillers municipaux.
Nb de procurations : 3	<u>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :</u> Mme GRESSER pouvoir à Mme BAILLY Mme CALONNE pouvoir à Mme REGALDI M. MOLIN pouvoir à M. MARTI
Convocation du : 27 / 02 / 2024	<u>ABSENT</u> : M. MEYNIER
	<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u> : M. MARTI

DÉLIBÉRATION N° 05 :

Création d'un emploi permanent à temps complet - Responsable du centre nautique et référent des équipements sportifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment l'article L.313-1 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant que, compte tenu de la réouverture de la piscine municipale, il convient de créer un poste de responsable du centre nautique qui serait également référent des équipements sportifs,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE CRÉER**, à compter du 5 Mars 2024, un emploi permanent pour assurer les fonctions de responsable du centre nautique et référent des équipements sportifs à temps complet.
Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B titulaire d'un des trois grades du cadre d'emplois des Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives (Educateur des APS / Educateur principal de 2ème classe des APS / Educateur principal 1ère classe des APS)
- **DE VALIDER** le tableau des effectifs de la Collectivité qui s'établira comme suit à compter du 5 Mars 2024

.../...

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2024 du budget ville pour partie et du budget annexe piscine pour l'autre partie.

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Arbois, le 7 Mars 2024

La Mairie

Valérie DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance,


François MARTI